

Aide-mémoire F.P.Q. N°5

Véhicule usagé B



Véhicules admissibles et conditions d'admissibilité

- Pour les automobiles (24 à 84 mois - 120 000 \$ et moins, 24 à 60 mois - entre 120 001 \$ et 150 000 \$) automobile; camion; fourgonnette
- Pour les petits véhicules de loisirs (24 à 60 mois) motocyclette; cyclomoteur; quad (VTT); motoneige
- Pour les campeurs (24 à 60 mois) autocaravane; caravane; caravane à sellette; tente-caravane
- Aucune limite d'âge
- Valeur au contrat moins de 150 000 \$
- F.P.Q. N°1 valide c.-à-d. (chapitre A et B) provenant de n'importe quel assureur

Qui est admissible à cette catégorie: usagé B?

- Vente entre particuliers
- Véhicule usagé acquis depuis plus de 60 jours
- Véhicule neuf acquis depuis plus de 120 jours

Comment faire pour déterminer le montant de la prime étant donné que nous ne pouvons pas utiliser le prix payé?

Une évaluation est requise. En fait, vous devez demander au client combien selon lui vaut son véhicule aujourd'hui, sur le marché, en tenant compte des mêmes caractéristiques, équipements et kilométrage. S'il le sait tant mieux sinon vous pouvez consulter un moteur de recherche (kijiji, hebdobook, blackbook) afin de trouver un équivalent. Si lors de votre recherche il en ressort 20 par exemple, faites une moyenne des 3 (plus cher, milieu et moins cher) afin de sortir un prix juste et raisonnable.

Même si le client achète un véhicule usagé, félicitez-le pour son achat! Il ne faut surtout pas présumer que celui-ci n'aura pas les moyens de payer sa F.P.Q. N°5. Également, vérifiez avec lui combien de temps il pense garder son véhicule et s'il finance sa nouvelle acquisition. À noter que le montant inscrit dans la soumission rapide servira **uniquement** à déterminer le montant de la prime. Celui-ci n'aura aucune incidence avec le montant d'indemnité versé lors de la perte totale.

Avantages lors de la perte partielle

- Remboursement de franchise de 250 \$ ou 500 \$ selon l'option choisie
- Voiture de courtoisie: 2 250 \$ (max 75 \$/jour). Cette protection peut servir également dans le cas où le client n'a pas de F.A.Q. N°20 sur sa police primaire (client à la carte ou Intact solution)

Cime

AGENCE EN ASSURANCE
DE DOMMAGES INC.

Avantages lors de la perte totale

- Remboursement de franchise jusqu'à concurrence de 2 500 \$
- Voiture de courtoisie: Total: 2 250 \$ (max 75 \$/jour). Lorsque le client accepte le règlement de l'assureur, il doit rapporter le véhicule dans les 24/48 heures suivant l'acceptation du règlement. Cime peut, de son côté, rester pour un délai supplémentaire, laissant le temps au client de magasiner son véhicule sans avoir trop de stress. (On parle ici d'un délai supplémentaire raisonnable).
- Le calcul de l'indemnité lors de la perte totale sera à **17 % composé par année de la valeur au jour du sinistre (montant déterminé par l'expert au moment de la perte)**.
 - Exemple: Si le client n'a pas d'assurance de remplacement, il se retrouve avec la valeur au jour du sinistre. Cependant, si nous lui avons vendu une F.P.Q. N°5 il aura droit à une **offre bonifiée de l'assureur** c.à.d. le montant d'indemnité offert sera majoré à 17% composé par année.

Avantages pour le client lors de la perte totale

Lors de la perte totale, le client doit prouver obligatoirement qu'il remplace son véhicule par un de même catégorie, de valeur égale ou supérieure, s'il veut recevoir une indemnité.

Si la valeur du véhicule de remplacement est inférieure à la valeur de remplacement établie, nous indemniserons la différence entre la valeur du véhicule de remplacement et la valeur au jour du sinistre.

Dans le cas où il n'y a pas de remplacement de véhicule aucune indemnité ne sera versée.

- Le montant d'indemnité offert au client lors de sa perte totale pourra être utilisé autant pour l'acquisition d'un véhicule usagé, mais aussi pour un véhicule neuf, si tel est son désir et dépendamment du montant offert par Cime.

Bonne vente !

